

à rappeler dans toute correspondance

**DOSSIER : N° DP 014 371 24 00037**

Déposé le : 23/04/2024

Demandeur : Monsieur MAUPAS Arnaud

Sur un terrain sis à : 6 AVENUE DE NEUVILLE à  
LIVAROT-PAYS-D'AUGE (14140)

Références cadastrales : 14371 AE 406

Monsieur MAUPAS ARNAUD

6, AVENUE DE NEUVILLE

LIVAROT

14140 LIVAROT- PAYS D'AUGE

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable le 23/04/2024 pour un projet de ravalement de maison d'habitation situé 6 avenue de Neuville à LIVAROT-PAYS-D'AUGE.

Par lettre du 17/05/2024, reçu le 23/05/2024, il vous avait été demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

Le délai de trois mois, qui vous était imparti pour compléter le dossier étant maintenant dépassé, votre demande est rejetée tacitement (autorisation non accordée) par application de l'article R.423-39 du Code de l'Urbanisme et les travaux faisant l'objet de la demande ne peuvent donc pas être entrepris sinon ils se verraient considérés comme illégaux.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient donc de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

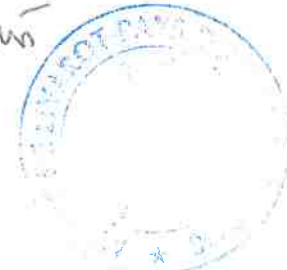

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

LIVAROT-PAYS-D'AUGE, le : 13.11.2024

Le Maire,

M. Frédéric LEGOUVERNEUR

*P/ délégué*



Le Maire Adjoint  
Michel PIVARD